

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 4838

présenté par  
M. Germain et M. Clément

-----

**ARTICLE 5**

Compléter l'alinéa 71 par les mots :

« dans sa rédaction résultant de l'article 4 de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.